

Le départ de Talon et sa succession en question

La Guérite

2.000 F

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité" La Guérite N°1064 du jeudi 19 Décembre 2024
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

Informez plus et autrement

Pour des irrégularités dans un appel d'offres à l'Université de Parakou P.7

La Prmp Jacques Affouda suspendu

Tamègnon, Mètongnon et Hountondji

P.5

Une baisse évidente de régime

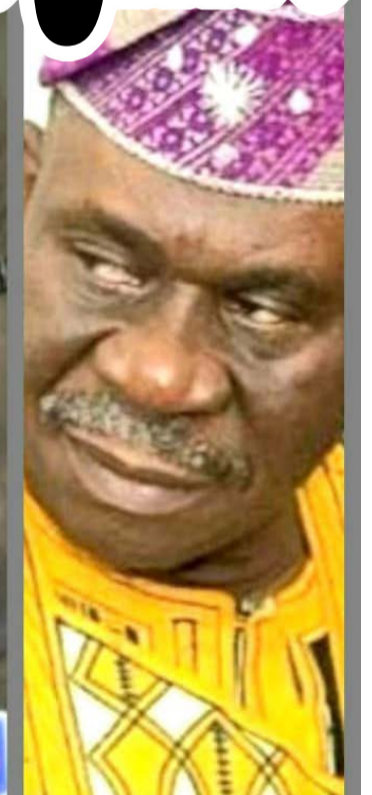
Célébration de la fête de Noël à Daagbé Djédjè et Loubé dans la commune d'Ifangni P.7

Rachidatou Fatolou comble de joie plus d'une centaine d'enfants

Littérature

P.4

Auguste Vidégla lance «Le guide du jeune manager»



Porte-canne du chef suprême de la Communauté béninoise en Côte d'Ivoire et 5è chef notable

Narcisse K. Kadoké démissionne

(Lire sa lettre)

P.5



LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

Informez plus et autrement

Directeur Général

Jean Eudes DAKIN
Tél/WhatsApp : 97819137

Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU
Tél/WhatsApp : 00229 97262671

Rédaction

Latifath KOWENOU
Faosiya SEFOU
Amanda E. DACKY

Secrétaire de rédaction par intérim

Anselme ORICHA

Graphiste

S - Design



Tél/WhatsApp : 00229 91 19 10 10



Présidentielle de 2026

Le départ de Talon et sa succession en question

Depuis son arrivée au pouvoir en 2016, Patrice Talon a marqué la vie politique béninoise de son empreinte. Homme d'affaires devenu chef d'État, il a su imposer son style de gouvernance à la tête du pays, suscitant admiration mais aussi des critiques. À quelques mois de la fin de son second mandat, la question légitime qui continue de hanter certains esprits : le président tiendra-t-il sa promesse de quitter le pouvoir en 2026, conformément aux dispositions de la Constitution béninoise ?

**La rédaction**

Acette interrogation, Patrice Talon a répondu à maintes reprises, avec clarté et assurance qu'il partirait au terme de ses deux mandats constitutionnels en 2026. Si la révision de la Constitution voulue, début 2024 avait prospéré, il était même prêt à quitter le pouvoir quelques mois plus tôt sans oublier que lors de plusieurs discours publics, il a réaffirmé son engagement à respecter la loi fondamentale qui stipule dans l'une de ses dispositions que nul ne peut faire plus de deux mandats de sa vie. « Le pouvoir, c'est un sacerdoce, pas un métier à vie », a-t-il déclaré. Une posture qui, dans un contexte africain souvent marqué par des prolongations de mandats controversées, mérite d'être saluée.

Une promesse à honorer

L'histoire récente du Bénin a démontré que la démocratie peut être fragile. La tentation de s'accrocher au pouvoir a souvent poussé certains dirigeants africains à modifier les règles en cours de mandat. Mais Patrice Talon semble se démarquer de cette catégorie. Son discours répété sur l'alternance au sommet de l'État en 2026 en sont les preuves. Ce-

pendant, malgré ces mots d'assurance, des doutes persistent dans l'opinion. Certains redoutent un scénario de dernière minute, comme il a pu se produire dans d'autres pays, où des modifications constitutionnelles ou des artifices politiques ont permis à des dirigeants de prolonger leur pouvoir.

Une transition à préparer

Le départ de Patrice Talon en 2026 marquera un autre tournant pour le Bénin. Le chef de l'État a souvent évoqué son ambition de « poser les bases d'un État moderne ». Cela passera aussi par une transition démocratique apaisée et exemplaire. Les prochains mois seront donc déterminants pour préparer cette succession, puisque du côté de la majorité présidentielle, on veut s'assurer que les acquis des deux mandats seront pérennisés. Le défi réside désormais dans la gestion de l'après-Talon. Qui, dans la peau du successeur et du rassembleur saura mieux convaincre les électeurs en 2026 ? Certainement qu'à six mois de l'échéance électorale, période idéale selon Patrice Talon pour ouvrir la foire à la compétition, le peuple en saura davantage.

La stabilité du pays

Une alternance au pouvoir à la suite de l'ère Patrice Talon, c'est aussi penser à la stabilité du pays surtout dans un environnement régional turbulent. Cette alternance, si

elle est tenue, renforcera l'image du Bénin comme un modèle de démocratie en Afrique de l'Ouest après les phases réussies de 1991, 1996, 2006 et 2016. Mais elle sera aussi un

test pour l'ensemble de la classe politique béninoise. Saura-t-elle se surpasser et respecter l'esprit de la démocratie qui privilégie l'intérêt du peuple ?



Littérature

Auguste Vidégla lance «Le guide du jeune manager»

Les jeunes Béninois aspirant à se lancer dans l'entrepreneuriat ou déjà engagés mais rencontrant des difficultés disposent désormais d'un outil de référence pour réussir leur vie professionnelle. Le professeur Auguste Vidégla, expert en management, a récemment publié son ouvrage intitulé *Le Guide du jeune manager*, conçu pour accompagner les jeunes leaders dans leur parcours entrepreneurial.

Anselme ORICHA

À travers cette œuvre, le professeur Vidégla s'attache à relever les défis majeurs auxquels les jeunes sont confrontés dans le monde entrepreneurial. Son objectif est de transformer l'entrepreneuriat en un secteur générateur d'emplois et de richesse. «Ce guide est conçu pour accompagner les jeunes dans la gestion quotidienne de leur entreprise : relations publiques, management des équipes, planification du calendrier, et toutes les démarches essentielles pour garantir le succès d'un bon manager», a-t-il déclaré lors d'un entretien avec Guérite TV Monde, animé par Chamss-Deen Badarou.

Les enjeux du guide : des clés pour la réussite

Lors de la présentation de son ouvrage, le professeur Vidégla a souligné les enjeux abordés dans ce guide, visant à assurer la prospérité et le développement harmonieux des entreprises. Il a également identifié les qualités indispensables pour réussir. Il s'agit de :

Un idéal clair : une vision bien définie pour orienter ses actions.

La passion : aimer ce que l'on entreprend est essentiel pour surmonter les obstacles.



La détermination et le courage : des atouts nécessaires face aux difficultés des débuts.

L'art de la communication : établir des relations publiques solides pour renforcer sa crédibilité et lever des fonds.

«Un jeune manager doit cultiver l'esprit d'initiative, posséder une forte capacité organisationnelle et savoir discerner les opportunités tout en utilisant judicieusement les outils technolo-

giques», a-t-il ajouté. Le professeur a également insisté sur la maîtrise de l'agenda comme un levier essentiel pour atteindre ses objectifs.

Un outil pratique et accessible

Le Guide du jeune manager est structuré en chapitres détaillés, illustrés par des exemples concrets pour permettre aux lecteurs d'évaluer leur compréhension et d'appliquer les enseignements. Le professeur Vidégla prévoit également de former 100 jeunes par commune à

partir de janvier 2025, afin d'accompagner les porteurs de projets dans leur quête de réussite et de lutter contre le chômage.

Dans ce guide, des conseils pratiques sont donnés pour éviter les erreurs fréquentes dans la gestion d'une entreprise, notamment la confusion entre finances personnelles et professionnelles. L'auteur propose également des solutions, comme se fixer un salaire mensuel, afin de structurer l'entreprise et renforcer sa crédibilité.

Un chapitre est consacré au développement personnel, abordant les qualités de leadership nécessaires pour piloter une entreprise vers le succès.

Pour encourager les jeunes à innover, le professeur Vidégla a évoqué plusieurs secteurs porteurs, notamment :

La transformation des déchets plastiques dans le secteur environnemental.

Les opportunités dans l'agroalimentaire, les services et le digital, qui permettent de créer des start-ups.

Il a également salué les réformes du gouvernement de Patrice Talon, facilitant la création d'entreprises en ligne à moindre coût.

Le guide est déjà disponible dans les librairies de Cotonou, Abomey-Calavi, Parakou, et d'autres villes du Bénin, au prix de 10 000 FCFA. Une version numérique sera bientôt lancée pour permettre aux jeunes Béninois d'accéder facilement à cet outil essentiel.

Avec Le Guide du jeune manager, le professeur Auguste Vidégla offre une véritable boussole aux jeunes leaders désireux de transformer leurs ambitions en succès durables.

Porte-canne du chef suprême de la Communauté béninoise en Côte d'Ivoire et 5^è chef notable

Narcisse K. Kadoké démissionne

(Lire sa lettre)

Abidjan, le 18 Décembre 2024

Monsieur KADOKE K. Narcisse
(Porte-Canne du chef Suprême de la Communauté Béninoise en Côte d'Ivoire et 5^{ème} Chef Notable)
Tél : +225 07 08 10 11 12 / 07 07 92 92 73
Email : kadokepro@gmail.com

A
Monsieur KAKPODJOU AÏSSI FRANCOIS
(Chef Suprême de la Communauté Béninoise en Côte D'Ivoire)
ABIDJAN

Objet : Démission du poste de Porte-Canne et de la Chefferie Suprême

Monsieur le Chef Suprême,

C'est avec un profond regret mais une détermination inébranlable que je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste de Porte-Canne de la Chefferie Suprême de la Communauté Béninoise en Côte d'Ivoire, à compter du 18 Décembre 2024.

Cette décision, bien que difficile, résulte de plusieurs observations préoccupantes qui doivent être partagées. En tant que Porte-Canne, mon rôle est de représenter avec dignité et engagement les valeurs de notre Institution qu'est la Chefferie. Il est essentiel de maintenir les traditions, de promouvoir la paix, la cohésion sociale et le développement, tout en respectant les us et coutumes de nos communautés.

Cependant, j'ai constaté avec une grande déception que la Chefferie s'écarte souvent de ces principes fondamentaux. Les ingérences répétées de la Chefferie dans des affaires communautaires et consulaires sont particulièrement préoccupantes. Ces interventions non justifiées et souvent inappropriées ont non seulement porté atteinte à notre crédibilité, mais ont également semé la division au sein de notre communauté tout entière. Au lieu de faciliter la résolution pacifique des conflits et de promouvoir l'harmonie, ces actions ont exacerbé les tensions et compromis notre mission de maintien de la cohésion sociale.

La Chefferie est censée incarner la sagesse, la cohésion et le respect des coutumes. Cependant, ces valeurs sont fréquemment négligées au profit de décisions qui trahissent nos missions fondamentales. Les actions de certains membres de la Chefferie, en

interférant avec le travail du Consulat comme nous le constatons ces jours-ci, ont contribué à la division plutôt qu'à l'unité, sapant ainsi les fondements mêmes de notre institution.

Pour rappel le Consulat, quant à lui, joue un rôle crucial dans la protection et le soutien de nos citoyens à l'étranger. Les ingérences de la Chefferie dans les Affaires Consulaires ont non seulement créé des conflits inutiles, mais ont aussi porté atteinte à la Mission Diplomatique du Consulat, compromettant sa capacité à servir efficacement notre communauté.

Je suis profondément attristé par ces dérives et ressens une trahison des idéaux qui m'ont conduit à accepter cette position. Il m'est impossible de continuer à servir avec intégrité et le dévouement nécessaires dans ces conditions.

Je tiens à exprimer ma gratitude pour les opportunités et les expériences enrichissantes acquises durant mon parcours. J'espère que mes successeurs pourront renouer avec les valeurs essentielles de la **Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels de Côte D'Ivoire** de laquelle nous dépendons et travailler à restaurer la confiance et l'unité au sein de notre chère communauté.

Je vous prie de croire, Monsieur le Chef Suprême, en l'assurance de mes salutations et considérations distinguées.

P.J : Copie de ma Carte de Chefferie

Ampliations :

- Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire ;
- Conseil Supérieur de la Chefferie Traditionnelle de Koumassi à Abidjan ;
- Consulat Honoraire de République du Bénin en Côte D'Ivoire ;
- Le Haut Conseil Béninois de l'Extérieur/Section Côte d'Ivoire ;
- Le conseil des Sages de la Communauté Béninoise en Côte d'Ivoire ;
- Ministère des Affaires Etrangères de la République du Bénin ;
- Vice-Présidence de la République du Bénin ;
- Présidence de la République du Bénin ;
- La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin ;

Le Porte-Canne et 5^{èm} Chef Notable

KADOKE K. Narcisse



Fmi

50 milliards FCFA pour soutenir les réformes en cours au Bénin

80 millions d'euros, soit environ 50 milliards FCFA, constituent l'enveloppe allouée par le Fonds Monétaire International pour soutenir les réformes économiques en cours au Bénin.

Mathieu BOKO

Ce nouveau financement est le résultat des performances satisfaisantes du Bénin. En effet, l'économie béninoise a progressé selon le FMI. Chiffres à l'appui, l'institution a salué la croissance robuste de l'économie : 6,4 % au premier semestre de l'année en cours. Les autres performances satisfaisantes

entrent dans le cadre de la cinquième revue du Mécanisme élargi de crédit (MEDC) et de la Facilité élargie de crédit (FEC) du Bénin, ainsi que de la deuxième revue au titre de la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD).

C'est donc dire que les performances du programme ont été solides, avec tous les objectifs quantitatifs à fin

juin 2024 atteints, et les repères structurels au titre du MEDC/FEC achevés. Par ailleurs, FITCH reconduit la note B+ du Bénin avec une perspective stable.

Pour Kenji Okamura, président par intérim et directeur général adjoint du FMI, l'un des principaux défis à venir pour le Bénin est de maintenir la dynamique des réformes et de renforcer da-



vantage les politiques inclusives pour une transformation économique qui génère des emplois et profite à tous les Béninois.



Tamègnon, Mètongnon et Hountondji

Une baisse évidente de régime

Chamss-Deen BADAROU

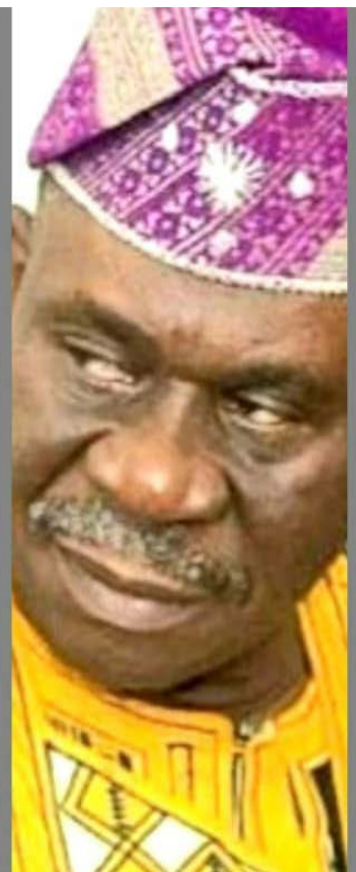
Joseph Tamègnon, Laurent Mètongnon et Jean Alexandre Hountondji ne sont plus à présenter au Bénin. Contre le pouvoir de Patrice Talon installé en 2016, ils étaient tous vent debout quoique le dernier ait ouvertement contribué à son avènement à travers la Coalition de la Rupture, scellée dans l'entre deux tours de l'élection présidentielle. Autre point de convergence, ces trois personnalités étaient dans les liens de la détention, sous le même pouvoir du président Talon, mais dans différents dossiers. Le temps passé au gnouf n'est pas non plus le même.

Laurent Mètongnon

En effet, interpellé et placé en détention provisoire avec des coaccusés, le 17 novembre 2017, dans l'affaire de «placement hasardeux» de plusieurs milliards de FCfa de la Caisse nationale de sécurité sociale (Cnss) à la Banque internationale du Bénin (Bibe) qui serait en faillite et dont il percevrait des rétro-commissions, le célèbre syndicaliste et ancien président du conseil d'administration de la Cnss, Laurent Mètongnon va être condamné, le 31 juillet 2018, à 5 ans de prison ferme plus 1 million de FCfa d'amende et 70 millions de dommages et intérêts à payer. En dépit du rejet des accusations et la thèse de procès politique voire de règlement de compte politique évoquée par les mis en cause, Laurent Mètongnon va purger la peine de 60 mois et une semaine à la prison de Misséré. Le lendemain de sa libération intervenue le mercredi 23 novembre 2022, l'administrateur du trésor à la retraite et militant du Parti communiste du Bénin (Pcb) sera célébré comme un «héros national» par des organisations de la société civile, des acteurs politiques, des syndicats et autres admirateurs, à la Bourse du travail à Cotonou. «Laurent Mètongnon est un héros natio-

nal, je dirai même international. C'est un panafricaniste qui se bat pour les intérêts de son pays et qui accepte le sacrifice ; donc il mérite d'être célébré», avait déclaré à l'occasion, Kassa Mampo, le virulent secrétaire général de la Cstb, la centrale syndicale la plus représentative au Bénin. Saluant à son tour Laurent Mètongnon, figure emblématique de la Fesynta-finances pour la lutte syndicale, sa loyauté et son attachement pour la cause des travailleurs, Me Aboubacar Baparapé, Avocat au barreau du Bénin, communiste et président de l'Odhp-Bénin, une organisation de défense des droits humains, a confié : «Il va se réinsérer dans le combat et reprendre sa place dans ces diverses organisations, et ensuite ensemble avec lui, nous allons nous battre pour qu'il obtienne l'amnistie et le dédommagement». Dans sa localité d'origine, dans le département du Mono, Laurent Mètongnon a communiqué aussi avec les siens qui lui avaient réservé un accueil chaleureux et rendu un vibrant hommage.

Deux ans déjà que le fervent défenseur des libertés, Laurent Mètongnon est totalement libre de ses mouvements. Mais chose évidente, il y a baisse de régime à son niveau. S'il faut lui concéder le temps de récupération, depuis 24 mois, on peut compter le nombre de sorties médiatiques de Laurent Mètongnon sur tel ou tel sujet brûlant concernant notamment la gouvernance au sommet de l'État, le nombre de manifestations syndicales post-prison que totalise également le tonitruant syndicaliste d'alors à son compte. En tout cas, il n'y a pas grand-chose à se mettre sous la dent. Au risque de se tromper, l'ancien secrétaire général de la Fesynta-finances, la Fédération des syndicats des travailleurs du ministère des finances, dans le feu de l'actualité du coup d'État ayant renversé au Niger, Mohamed Bazoum, a effectué une sortie médiatique, fin 2023, sur l'émission Grand Angle de



la radio en ligne Crystal News. Occasion pour lui d'expliquer son nouveau combat qui a nécessité la création du Front patriotique dont il est le coordinateur ; un creuset qu'il a lancé suite à un appel aux forces vives de la nation béninoise en vue de s'opposer au colonialisme et à une intervention militaire au Niger pour le rétablissement de l'ancien président.

Il faut souligner que Laurent Mètongnon c'est près d'une cinquantaine d'années de lutte pour la défense de l'intérêt général, des droits des travailleurs et les acquis démocratiques au Bénin. Selon les informations, il a commencé au lycée technique en 1974 et continua à l'université. Étudiant, il sera arrêté en 1979 à l'étoile rouge à Cotonou. Fonctionnaire d'Etat, il a été également arrêté en 1985 et envoyé à la prison de Ségbanan, un lieu de détention réputé dans les violations des droits de l'homme au nord du pays, sous la Révolution marxiste-Léniniste. Il sera libéré après la conférence des forces vives de la nation de 1990 avec ses pairs.

Jean Alexandre Hountondji et Joseph Tamègnon

Ancien député au Parlement béninois et ancien ministre, Jean Alexandre Hountondji est membre du parti Les Démocrates (opposition) à l'instar de Joseph Tamègnon, ancien directeur général de la société de gestion des marchés autonomes (Sogema) et ancien Conseiller technique à l'économie du président Yayi Boni. Ces deux figures politiques ont servi sous le même chef de l'État à la différence que Alexandre Hountondji, candidat malheureux au premier tour de la présidentielle de 2016, va s'aligner dernière Patrice Talon pour le second tour, au nom d'une alliance politique de 25 candidats, dénommée Coalition de la Rupture. Resté loin du pouvoir de Patrice Talon et critique pendant que d'autres acteurs de ladite coalition sont toujours avec lui,, Alexandre Hountondji ainsi que Joseph Tamègnon et bien d'autres militants de l'opposition seront Interpellés et placés sous mandat de dépôt pour des actes de terrorisme visant à déstabiliser les institutions de la Nation, selon la justice béninoise. On était courant deuxième semaine d'avril 2021 dans le cadre des manifestations

suivies de violences enregistrées dans certaines localités du Bénin, contre la prolongation de 45 jours du mandat présidentiel de Patrice Talon. Mercredi 27 octobre 2021, soit environ 6 mois plus tard, leur mandat de dépôt a été levé suite à une décision du procureur spécial près la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (Criet). Jean Alexandre Hountondji, Joseph Tamègnon et conjoints sont certes libérés mais mis sous contrôle judiciaire.

Depuis lors, de leur côté également, on peut faire le constat d'une baisse de sorties politiques dans les médias ; ce qui reste le baromètre idéal pour voir si leur verve et leur virulence sont toujours intactes. Qu'est-ce qui pourrait donc justifier cet éloignement de la scène publique de ces différents acteurs ? La mise sous convocation judiciaire continue-t-elle chez les uns ? Ou est-ce chez chacun d'eux la hantise des souvenirs amers qu'ils ont des geôles ? Difficile d'être péremptoire. Tamègnon, Mètongnon, Hountondji, peut-être l'échauffement dans les vestiaires avant les matches électoraux de 2026, qui sait !



Célébration de Noël à Daagbé Djédjè et Loubé dans la commune d'Ifangni

Rachidatou Fatolou comble de joie plus d'une centaine d'enfants

Faosiya SEFOU

Le 18 décembre 2024, l'Honorable Rachidatou Omonbolalé AREMA OBA FATOLOU, élue du Bloc Républicain dans la 21e circonscription électorale, s'est rendue avec une importante délégation à l'École Primaire Publique (EPP) de Daagbé Djédjè et à celle de Loubé, dans la commune d'Ifangni, département du Plateau. Son objectif : offrir un moment de joie et de bonheur aux écoliers de ces établissements.

À son arrivée à l'EPP de Daagbé Djédjè, l'euphorie était palpable parmi les écoliers et les enseignants. Cette école a été la première étape de la tournée de l'élue. L'accueil chaleureux et enthousiaste de la délégation a marqué un moment inoubliable pour ces jeunes élèves, qui ont eu la chance de voir le Père Noël apporter des cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Des enfants de la maternelle au cours initial (CI), ainsi que le corps enseignant, ont salué cette initiative de l'élue, surnommée «l'Amazone de la 21e circonscription électorale». Yves Sébastien ZANNOU, enseignant dans l'établissement, a exprimé sa profonde gratitude pour ce geste mémorable.

La délégation a ensuite poursuivi son chemin vers l'EPP de Loubé, située dans l'arrondissement de Banigbé, toujours dans la commune d'Ifangni. Là encore, les écoliers ont été accueillis chaleureusement. Pour la première fois dans l'histoire de cette localité, le Père Noël est venu, chargé de cadeaux, marquant un événement inédit pour ces enfants.

La coordination du Bloc Républicain dans la commune d'Ifangni s'est réjouie de cette initiative, et Roland Lachou-



koun, rapporteur du Bloc Républicain, a exprimé sa reconnaissance envers la donatrice et salué l'engagement du parti en faveur des jeunes et des femmes.

Très heureuse d'avoir apporté de la joie aux enfants, l'Honorable Rachidatou Omonbolalé AREMA OBA FATOLOU a re-

mercié tous ceux qui ont contribué au succès de cette célébration, en particulier son parti, le Bloc Républicain. Dans son discours, elle a dédié cette journée festive à son parti et exprimé sa gratitude envers les enseignants pour leur dévouement. Elle a conclu en promettant de revenir pour continuer à soutenir

les écoliers et les enseignants.

Cette célébration de Noël à Daagbé Djédjè et Loubé, orchestrée par l'Honorable Rachidatou Omonbolalé AREMA OBA FATOLOU, restera un moment marquant de bonheur pour ces enfants.

Audit du fichier électoral

L'opposition obtient le soutien des organisations de la société civile

Sous le pouvoir de l'ex-chef de l'État Yayi Boni, ils n'étaient pas inconnus de la population béninoise. Ils étaient sous les feux de la rampe, constituant des «boucliers» de l'ex-président de la République. Ils défendaient vigoureusement, au travers de sorties médiatiques, les actions du gouvernement du Changement et de la Refondation et, de facto, répliquaient à toutes critiques ou attaques contre la gouvernance.

Anselme ORICHA

Le cadre de concertation de l'opposition a franchi une étape significative en obtenant l'appui des organisations de la société civile en faveur de la réalisation d'un audit indépendant du fichier électoral. Cette avancée majeure a été actée lors d'une rencontre tenue le lundi 16 décembre 2024 à Abomey-Calavi, réunissant une délégation du cadre et plusieurs représentants des organi-

sations de la société civile.

L'objectif principal de cette réunion était d'harmoniser les termes de référence (TDR) nécessaires pour garantir un audit rigoureux et transparent du fichier électoral. Cette démarche vise à renforcer la crédibilité et la transparence des prochains scrutins, condition essentielle pour des élections démocratiques.

Parmi les organisations pré-

sentes figuraient notamment la Confédération des syndicats autonomes, l'Union nationale des syndicats des travailleurs du Bénin (UNSTB) et la Plateforme des organisations de la société civile. Ces structures ont apporté des contributions jugées pertinentes à l'élaboration des TDR.

Lors de la déclaration finale, le porte-parole du cadre de concertation, Antoine Guédou, a salué l'engagement du chef de

l'État, Patrice Talon. « Nous remercions le président pour son implication personnelle dans la concrétisation de ce processus », a-t-il déclaré. Il a également souligné les «apports constructifs» des participants au document initial, preuve d'une volonté collective d'améliorer la qualité du processus électoral.

Antoine Guédou a annoncé qu'un compte rendu détaillé sera transmis au gouvernement dans les jours à venir, afin

d'enclencher les démarches nécessaires, conformément aux termes de référence adoptés.

Pour conclure, le cadre de concertation des forces politiques de l'opposition a exprimé sa gratitude envers tous les acteurs impliqués pour leur engagement patriotique et leur détermination à œuvrer pour une élection basée sur la transparence et l'équité. « Ces principes sont les garants d'une paix durable », a-t-il affirmé.

Veille des fêtes de fin d'année dans le Borgou et l'Alibori

450 000 unités de produits avariés saisies

Nouvelle opération fructueuse des responsables de l'Industrie et du Commerce dans le Borgou et l'Alibori. Ce mardi 17 décembre 2024, environ 450 000 unités de produits impropres à la consommation ont été saisies.

Mathieu BOKO

Jusqu'à la date du vendredi 13 décembre, le point fait par le Directeur départemental de l'Industrie et du Commerce du Borgou et de l'Alibori faisait état de sept (7) tonnes de produits avariés saisies. Avec l'intensification des contrôles sur le terrain, environ 450 000 unités supplémentaires ont été ajoutées à ce bilan. Un nombre important de produits, toutes catégories confondues dans le domaine de l'alimentation, a été saisi en cette veille des fêtes de fin d'année.



Parmi les produits saisis figurent des boissons alcoolisées, des sucreries, des canettes, du lait sous toutes ses formes, sans oublier des boîtes de conserve, etc.

Après avoir rappelé le respect des textes en vigueur, le Directeur départemental a exhorté les populations à faire preuve de vigilance. Les contrevenants sont dépossédés de l'intégralité de leurs produits. Certains ont vu leurs magasins, boutiques ou supermarchés fermés, puis ont été contraints au paiement d'une amende pécuniaire au Trésor public.

Il convient de rappeler que, depuis octobre, les équipes de la DDIC du Borgou et de l'Alibori sont actives sur le terrain, avec des contrôles qui se sont intensifiés en décembre.

Pour irrégularités dans un appel d'offres à l'Université de Parakou

La Prmp Jacques Affouda suspendu

La décision de suspension de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Université de Parakou fait suite à des manœuvres frauduleuses dans la passation d'un marché pour la construction d'une salle de conférence et d'un amphithéâtre à Baka, pour le compte de l'Université de Parakou.

Mathieu BOKO

Dix (10) ans de sanctions à l'encontre de Jacques Affouda, PRMP de l'Université de Parakou. Pour cause, les autorités ont révélé que des documents falsifiés, notamment des attestations de travail, avaient été utilisés pour appuyer l'offre de la société SOTEMA. Ces faux documents, présentés comme émanant de la société SILCO, ont été jugés comme une tentative de manipulation des résul-

tats du marché. L'ARMP a donc estimé que les pratiques du PRMP violaient les principes fondamentaux de transparence et d'équité.

Conséquences directes : le PRMP est suspendu pour 10 ans, sans oublier la société SOTEMA et son directeur général, Tawema El-Anrif, pour leur rôle dans cette fraude. Il faut rappeler que le DG de SOTEMA est interdit de participer à des marchés publics pendant cinq (05) ans.



Cybercriminalité au Bénin

Une dizaine d'individus arrêtés



L.K.

Une opération de nettoyage des « poches de résistance » a été menée mardi 17 décembre 2024, dans la commune d'Abomey-Calavi, près du carrefour Kpota. Les forces de l'ordre ont interpellé quatorze personnes suspectées de cybercriminalité. L'opération, minutieusement préparée, a permis la saisie de plusieurs équipements utilisés dans des activités illégales, tels que des téléphones portables et des appareils pocket Wi-Fi, essentiels pour maintenir une connexion continue des criminels.

Selon Le Potentiel, l'enquête

préliminaire indique que certains des interpellés sont propriétaires de centres de transfert d'argent et seraient impliqués dans des transactions liées aux cybercriminels locaux appelés « gaymen », en encadrant des virements d'argent contre des commissions. Les suspects sont actuellement en garde à vue, et des investigations approfondies sont en cours, incluant l'analyse des outils saisis. L'objectif est de collecter des preuves pour identifier d'éventuels réseaux de cybercriminalité. Un procès-verbal sera dressé et présenté au procureur spécial de la CRIET (Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme).

Saisie de 53 emballages de chanvre à Adakplamè

La police républicaine veille au grain



Anselme ORICHA

Lors d'une opération nocturne menée par les agents du commissariat d'Adakplamè, cinquante-trois (53) emballages de produits psychotropes ainsi qu'une moto de marque Haojue Xpress ont été saisis. L'intervention s'est déroulée dans la nuit

du 16 au 17 décembre 2024, sur l'axe Adakplamè-Kétou, et a permis d'intercepter un motocycliste suspect.

Aux environs de minuit, alors qu'il quittait Adakplamè en direction de Kétou, l'individu a abandonné sa moto et un sac de jute soigneusement attaché pour échapper à la police républi-

caine. Le matériel saisi a été conduit au commissariat, où les agents ont découvert 53 emballages contenant des substances suspectes.

Selon les premières investigations, la cargaison aurait été destinée à un pays voisin. Une enquête a été ouverte pour identifier et appréhender le propriétaire des marchandises. L'Office central de répression du trafic illicite des drogues et des précurseurs (OCERTID) procédera à une expertise afin de déterminer la nature exacte des produits saisis.

Les autorités ont réaffirmé leur détermination à lutter contre le trafic de drogue et saluent la vigilance des forces de sécurité, dont l'efficacité a permis cette importante saisie.

Amélioration des conditions de vie carcérale au Bénin

Des consultations médicales offertes aux détenus



Anselme ORICHA

Depuis le mardi 17 décembre 2024, des consultations médicales itinérantes sont organisées dans les établissements pénitentiaires du Bénin. À la maison d'arrêt d'Abomey-Calavi, 16 équipes médicales se sont mobilisées pour effectuer des bilans de santé des détenus. Ces bilans incluent la prise des constantes vitales ainsi que des consultations approfondies, rapporte Bip Radio.

François Hounkpè, Directeur de l'Agence Pénitentiaire du Bénin, a assuré que les cas nécessitant des

soins spécialisés seront pris en charge ultérieurement. Chaslyne Chabi, médecin coordonnatrice, a pour sa part souligné que les pathologies les plus fréquentes restent le paludisme, les maladies de peau et les troubles cardiovasculaires.

Lancé en 2023, ce programme médical a déjà permis à plus de 10 000 détenus, sur les 18 172 recensés, d'accéder à des soins. Cette initiative illustre l'engagement des autorités béninoises à améliorer les conditions sanitaires en milieu carcéral et à garantir un accès équitable aux soins médicaux pour les personnes incarcérées.



Fait inédit avec Nicolas Sarkozy

L'ancien président condamné par la Cour de cassation

Latifath KOWENOU

La Cour de cassation a rejeté, ce mercredi 18 décembre 2024, le pourvoi de Nicolas Sarkozy, confirmant ainsi sa condamnation à un an de prison ferme sous bracelet électronique pour corruption et trafic d'influence dans l'affaire des écoutes. Selon RFI, cette décision rend définitive la peine infligée à l'ex-président, un fait inédit pour un ancien chef de l'État. Bien qu'il se conforme à la condamnation, Nicolas Sarkozy a annoncé son intention de saisir la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), en raison de ce qu'il considère comme une violation de ses droits.

Dans l'affaire Bismuth, Sarkozy, son avocat Thierry Herzog, et Gilbert Azibert,

un haut magistrat, ont été reconnus coupables d'avoir conclu, en 2014, un «pacte de corruption» visant à influencer un recours juridique dans l'affaire Bettencourt. En échange, Azibert aurait obtenu la promesse d'un poste honorifique à Monaco. Tous trois ont été condamnés à la même peine, et l'avocat de Sarkozy a également été interdit d'exercer pendant trois ans.

La défense a soulevé plusieurs arguments pour contester la procédure, notamment l'espoir qu'une décision du Conseil constitutionnel en septembre 2023, dans l'affaire Fillon, puisse entraîner un réexamen du dossier. Cependant, la Cour de cassation a rejeté ces arguments, estimant que la procédure était conforme à la loi.

CAN Maroc 2025

Les nations qualifiées fixées sur leur sort le 27 janvier prochain

Anselme ORICHA

Le tirage au sort de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2025, qui se déroulera au Maroc, est prévu pour le 27 janvier 2025 à Rabat. Ce sera l'occasion pour le Bénin de découvrir ses futurs adversaires dans cette prestigieuse compétition continentale. Les Guépards participeront pour la cinquième fois à cette grande fête du football africain, après leurs précédentes apparitions en Tunisie (2004), au Ghana (2008), en Angola (2010) et en Égypte (2019).

Cette nouvelle qualification reflète la progression constante du football béninois sur la scène africaine. Lors de la réunion du comité exécutif de la Confédération africaine de football (CAF), tenue lundi à Marrakech, les dates clés de la



compétition ont été officialisées : le tournoi débutera le 21 juin 2025 avec le match d'ouverture, et la finale se tiendra le 18 juillet 2026. Ce mois de football promet des affrontements intenses et des moments riches en émotions.

Du côté de la délégation béninoise, l'attente est grande, tout comme l'enthousiasme des supporters. Ces derniers espèrent un tirage favorable qui pourrait permettre à leur

équipe de briller sur les pelouses marocaines et de réaliser une performance historique. Le 27 janvier 2025 s'annonce donc comme une date déterminante pour le football béninois.

Le Maroc, en tant que pays organisateur, prépare activement cette compétition, qui réunira les meilleures équipes du continent pour un tournoi d'envergure.

Incendie à l'Assemblée Nationale Libérienne

Dégâts matériels sans aucune perte en vies humaines

Latifath KOWENOU

Un incendie spectaculaire a ravagé une partie de la Chambre des représentants du Liberia tôt ce mercredi matin, provoquant une mobilisation rapide des secours. Bien que les flammes aient été maîtrisées, leur origine reste inconnue et une en-

quête est en cours pour en déterminer les causes. Cet incendie s'ajoute à une série de crises politiques qui secouent actuellement le Parlement libérien.

Les équipes de secours, comprenant des pompiers nationaux et plusieurs services d'urgence, ont rapidement réagi pour contenir le

sinistre, empêchant sa propagation aux autres sections du bâtiment. Sur les images, le dôme, autrefois doré, est désormais noirci et couvert de suie. À l'intérieur, les tables et chaises sont complètement calcinées, et les vitrines brisées. Heureusement, aucun blessé n'a été enregistré.

Cependant, des critiques ont émergé concernant le manque d'équipement des pompiers, notamment des tuyaux à faible pression, ce qui aurait ralenti leur intervention. Cet incendie n'est pas le premier à frapper l'Assemblée nationale ; un autre feu, de moindre ampleur, s'était déclaré quelques jours auparavant.

Cet incident survient dans un contexte politique tendu, marqué par une lutte acharnée entre deux blocs rivaux pour la présidence de l'Assemblée nationale. Pour le moment, il est trop tôt pour déterminer si l'incendie est d'origine accidentelle ou intentionnelle.



Trois juridictions bientôt érigées dans un complexe à Cotonou

L.K.
Le Conseil des ministres, réuni ce mercredi 18 décembre 2024, a approuvé le lancement de la phase

de contractualisation avec plusieurs entreprises pour la construction d'un complexe. Ce nouveau bâtiment abritera des institutions clés telles que le Tribunal de commerce,

la Cour d'appel de commerce, la Cour spéciale des affaires foncières, ainsi que le siège de l'Agence nationale d'Équipement et du Patrimoine immobilier de la Justice.

L'objectif de ce projet est d'offrir un cadre de travail moderne et confortable pour le personnel judiciaire, tout en renforçant l'efficacité des institutions. Le

complexe centralisé favorisera également une meilleure coordination des services, ce qui simplifiera l'accès à la justice pour les citoyens et améliorera l'administration judiciaire du pays.

REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
N° 41/2024/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 18 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TAI.ON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Au titre de ces mesures, il a été adopté le décret portant transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant réglementation de la microfinance en République du Bénin ; celui portant statut des ambassadeurs thématiques en République du Bénin ainsi que les textes d'application de la loi n° 2017-05 du 29 août 2017 fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main d'œuvre et de résiliation du contrat de travail en République du Bénin.

Ceux-ci se rapportent aux :

- conditions et modalités d'emploi de la main-d'œuvre étrangère en République du Bénin ;
- modalités de désignation des assesseurs et conditions d'exercice des fonctions d'assesseur dans les juridictions du travail ;
- modalités de répartition des produits des amendes réprimant les infractions à la législation du travail.

II- Communications.

II-1. Contractualisation avec diverses sociétés dans le cadre du projet de construction d'un complexe immobilier au profit du ministère de la Justice.

Ledit complexe abritera le Tribunal de commerce, la Cour d'appel de commerce, la Cour spéciale des affaires foncières ainsi que le siège de l'Agence nationale d'Équipement et du Patrimoine immobilier de la Justice.

Sa réalisation vise à offrir un environnement de travail plus confortable au personnel tout en améliorant l'efficacité des institutions judiciaires.

A cet effet, le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec les entreprises sélectionnées en vue de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

II-2. Réalisation des travaux de voirie et d'assainissement et construction d'équipements sociocommunautaires dans les communes d'Allada, Aplahoué, Lokossa, Djougou, Kandi, Dassa-Zoumè et Pobè.

Ces travaux impactent 7 des 12 communes chefs-lieux de nos départements et interviennent au titre des investissements municipaux portés par le Programme Building Resilient and Inclusive Cities (BRIC).

Ils prennent en compte, dans la commune de Lokossa, 3,9 km de voirie à paver et assainir, 4,8 km d'ouvrages d'assainissement, 460 mètres linéaires de collecteur d'assainissement.

A Aplahoué, ce sont 3,4 km d'aménagement de voirie principale et 1,2 km de bretelles ainsi que 889 mètres linéaires de collecteur d'assainissement à réaliser.

Dans la commune de Kandi, il s'agit de l'assainissement et du pavage de six rues pour un linéaire total d'environ 3,9 km.

En ce qui concerne Allada, 4,46 km de rues seront aménagés, pavés et assainis. S'y ajouteront 6,5 km d'ouvrages d'assainissement, la rénovation du marché St Michel avec la construction de hangars, l'éclairage public et la plantation d'arbres.

A Dassa-Zoumè, sont retenus des travaux de voirie et d'assainissement, la construction d'une gare routière et d'un parking gros porteur.

S'agissant de Pobè, 3,507 km de rues sont à paver et assainir, complétés par 5,5 km d'ouvrages d'assainissement, l'éclairage public et la plantation d'arbres, l'assainissement du marché et le pavage de ses voies d'accès Sud et Est, l'assainissement de la gare routière, la réhabilitation du hall IFA, l'aménagement de l'espace vert jouxtant l'hôtel de ville, l'éclairage public et la plantation d'arbres.

Enfin, dans la commune de Djougou, 2,6 km de voirie sont à paver et assainir, en plus de 991 mètres linéaires de collecteur d'assainissement à construire.

Les ministres concernés accompliront les diligences nécessaires à la formalisation des contrats de marchés et veilleront à la bonne exécution des travaux.

III- Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

- ✓ Au ministère de la Justice et de la Législation, après avis du Conseil supérieur de la Magistrature :

Président de la Cour d'appel de Cotonou

Monsieur Alexis METAHOU

Conseiller à la Cour d'appel d'Abomey

Monsieur Taurin AFFOGNON

Conseiller à la Cour d'appel de Parakou

Monsieur Lucien DJIMENOU

1^{er} Substitut du procureur spécial près la Cour spéciale des affaires foncières

Monsieur Sovidé GAHOU

Président du tribunal de première instance de 2^{ème} classe d'Aplahoué

Monsieur Guy Noukpo HONGA

Procureur de la République près le tribunal de première instance de 2^{ème} classe d'Aplahoué

Monsieur Hortégni Sèmèvo Médard GANDONOU

Procureur de la République près le tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Lokossa

Monsieur Adéola Paul Richard da MATHA

Président du tribunal de première instance de 2^{ème} classe d'Allada

Monsieur Valentin Vidjannagni Vidéhomè KPAKO

Procureur de la République près le tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Malanville

Monsieur Eric FIDEMATIN

- ✓ Au ministère des Affaires étrangères

Ambassadeur chargé de la Diaspora Afro-descendante dans les Antilles

Monsieur Georges Emmanuel GERMANY

- ✓ Au ministère de l'Industrie et du Commerce

Inspecteur général adjoint du ministère

Monsieur Roufaï MOROU

Directeur général de l'Agence nationale de Normalisation, de la Métrologie et du Contrôle qualité

Monsieur Mouhamed Nazif MOUTAWAKILOU EL-HADJI ALASSANE

Directeur du Développement industriel

Monsieur Jérémie Towènonda DOVOEDO

Directeur du Commerce extérieur

Monsieur Fousséni GOMINA MAMA

Conseiller technique juridique

Madame Jodavi Flora AKOUTEY.

Fait à Cotonou, le 18 décembre 2024,
Le Secrétaire Général du Gouvernement,
Edouard OUI-OURO.

OKOTÓ

De l'escargot colimaçon frit,
bien emballé



Chez nous,

C'EST DU PRÊT À EMPORTER

Tél : +229 40484884